

DÉPARTEMENT
DU RHÔNE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT-GENIS-LAVAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

COHESION SOCIALE

PLAN PRÉVENTION CLSPD

Délibération : **05.2015.035**

Transmis en préfecture le :

1 juin 2015

Séance du : **26 mai 2015**

Compte-rendu affiché le **2 juin 2015**

Date de convocation
du Conseil Municipal : **20 mai 2015**

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : **35**

Président : **Monsieur Roland CRIMIER**

Secrétaire élu : **Monsieur Guillaume
COUALLIER**

Membres présents à la séance :

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed
GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian
DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves
DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe
GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume
COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET,
Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian
ARNOUX, Isabelle PICHERIT, Marie-Paule GAY,
Yves GAVAULT, Lucienne DAUTREY, Philippe
MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier BROUSSEAU,
Serge BALTER, Bernard GUEDON, Aurélien
CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe
LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette
PIERONI, Thierry MONNET, Catherine ALBERT-
PERROT

Membres absents excusés à la séance :

François VURPAS, Nicole CARTIGNY, Anne-Marie
JANAS, Evan CHEDAILLE

Pouvoirs :

Nicole CARTIGNY à Marie-Paule GAY, Anne-Marie
JANAS à Mohamed GUOUGUENI, Evan
CHEDAILLE à Yves CRUBELLIER

Membres absents à la séance :

RAPPORTEUR : Monsieur Mohamed GUOUGUENI

Depuis la fin des années 70 où elle a pris ses origines, la prévention de la délinquance a évolué pour devenir une politique à part entière dont le Maire est le principal coordonnateur et ce, notamment depuis la loi du 5 mars 2007.

Le pilotage de cette politique partenariale et transversale s'appuie sur le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), présidé par le Maire, pour la mise en œuvre d'actions centrées sur les publics cibles et adaptées aux problématiques de terrain.

Faisant suite à un précédent plan national 2010-2012, l'État a redéfini en juillet 2013 sa stratégie nationale de prévention de la délinquance pour 2013-2017 qui fixe trois priorités d'intervention :

- 1/ Programme d'actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance;
- 2/ Programme d'actions pour améliorer la prévention des violences faites aux femmes, des violences intra-familiales (dont les enfants) et l'aide aux victimes;
- 3/ Programme d'actions pour améliorer la tranquillité publique.

Les orientations de cette stratégie nationale ont dès lors été travaillées dans le département du Rhône à travers une large concertation entre le Préfet délégué à la Défense et la Sécurité et les communes disposant d'un CLSPD.

Signé en janvier 2014, le plan départemental a été conçu comme un outil méthodologique permettant aux Maires et Présidents des CLSPD de mettre en œuvre les priorités de la stratégie nationale à l'échelle locale et en fonction des problématiques du territoire.

Le CLSPD de Saint-Genis-Laval a quant à lui été créé en septembre 2002 et a connu une phase de restructuration importante depuis 2012. En effet, depuis trois ans, des groupes de travail thématiques réguliers regroupant un large panel de partenaires (services de la Ville, forces de l'ordre, Éducation Nationale, administrations et associations de prévention, bailleurs, associations socio-éducatives...) ont émergé et se sont formalisés (ex : cellules de veille, comités restreints des Collonges, groupe de travail "scolarité des gens du voyage" ...).

Aussi, devant décliner la stratégie nationale, la commune de Saint-Genis-Laval finalise actuellement la rédaction de son plan local de prévention de la délinquance 2015-2017, émanant d'une large concertation avec les partenaires pré-cités.

I - DÉMARCHE

Ce nouveau plan a permis de remobiliser le travail partenarial et transversal sur la question de la prévention de la délinquance. Cela a également favorisé une meilleure transmission d'informations pour une plus grande réactivité et mise en œuvre d'actions spécifiques adaptées aux problématiques de terrain.

Le réseau de partenaires du CLSPD est donc aujourd'hui clairement identifié et fonctionnel. C'est sur ce constat que la commune de Saint-Genis-Laval s'est appuyée pour élaborer le présent plan à travers une double approche :

- un diagnostic partagé;
- une co-construction du programme d'actions pour chacune des trois priorités d'intervention.

Ainsi, un large panel de partenaires a été sollicité à travers des questionnaires thématiques quantitatifs et qualitatifs, dont les réponses ont été compilées et présentées en réunion de travail le 09 décembre 2014, sur une demi-journée. Cette base a permis aux partenaires et à la Ville de dégager des préconisations et orientations d'actions à inscrire dans le plan de prévention.

Pour rappel, les partenaires sollicités ont été :

- **Éducation Nationale** : collèges Giono et d'Aubarède, lycées Pressin et Descartes;
- **forces de l'ordre** : Gendarmerie, Police Municipale;
- **partenaires socio-éducatifs** : Centre Social et Culturel des Barolles, Maison de Quartier des Collonges, éducateurs de l'ADSEA 69, Saint Genis Emploi, Mission Locale d'Oullins, médiateurs sociaux d'AMELY;

- **partenaires institutionnels** : État, Conseil Général (MDR), Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ), Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP), TCL;
- **baillleurs et régies** : Grand Lyon Habitat, Alliade Habitat, OPAC du Rhône, Immobilière Rhône-Alpes, Est Métropole Habitat, régie "Gindre et Lozano", régie "Lyon Métropole", régie "Monplaisir », régies Nexity « Lyon Part-Dieu" et « Lamy»;
- **services de la Ville** : "Jeunesse », "Sport", CCAS, Cohésion Sociale.

II - PROGRAMMES D'ACTIONS PROPOSÉS DANS LE PLAN

1- Programme d'actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance

=> Suivi individualisé des jeunes repérés les plus en difficultés

Il s'agit de mettre en place un groupe de travail sur la notion de "parcours" des jeunes les plus en difficultés d'insertion professionnelle et sociale en définissant un référent par jeune.

=> Insertion des jeunes sans ou avec un bas de niveau de qualification

L'objectif de cette orientation est de conforter les outils existants sur la commune : chantiers éducatifs, clauses d'insertion au sein des marchés publics, mise à disposition de personnel via Saint-Genis Emploi ...

=> Soutien à la parentalité

C'est une problématique particulièrement mise en évidence lors du diagnostic partagé et sur laquelle un travail notamment à travers le renforcement du lien parent/enfant, le soutien à la fonction parentale... est à mener.

=> Lutte contre les violences scolaires

Face au constat de violences scolaires dans certains établissements, notamment les collèges, la médiation par les pairs, le lien écoles primaires/ collèges ... constituent des axes de travail.

=> Prévention auprès des mineurs

Le diagnostic dressé mettant en avant une fragilité plus importante des mineurs, l'objectif est d'optimiser me recours aux outils de prévention : maintenir le dispositif VVV (animations + chantiers), optimiser l'accueil du « Déclic K'fé », systématiser le rappel à l'ordre ...

=> Prévention des conduites addictives

La mise en place d'actions ciblées et de temps forts sur la commune sera soutenue afin de mobiliser et sensibiliser un maximum de familles et de jeunes autour de ces questions.

=> Prévention de la récidive

Il s'agit là d'accueillir des Travaux d'Intérêt Général (TIG), mesures de réparation et de renforcer les rappels à l'ordre.

=> Partenariat socio-éducatif / scolaires

Afin d'optimiser les actions mises en œuvre, il s'agira de rechercher la mutualisation des moyens en faisant bénéficier un public plus large, tout en favorisant l'échange d'informations.

2- Programme d'actions pour améliorer la prévention des violences faites aux femmes et aux enfants, des violences intra-familiales (dont les enfants) et l'aide aux victimes

=> Écoute et orientation des victimes

L'objectif est d'améliorer l'information auprès des partenaires pour une meilleure connaissance des procédures et interlocuteurs référents.

=> Suivi individualisé des situations les plus difficiles

Afin d'accompagner les situations les plus difficiles, un groupe de travail partenarial regroupant les principaux partenaires concernés pourra être constitué.

3- Programme d'actions pour améliorer la tranquillité publique

=> Réactivité des partenaires sur des situations conflictuelles, notamment occupations

abusives des espaces privés ou publics

Les partenaires ont souligné la nécessité d'améliorer l'échange d'informations via les groupes de travail existants et de mettre en œuvre des diagnostics en marchant (visites de quartiers par divers partenaires afin de constater et partager les dysfonctionnements et d'y remédier).

=> *Présence humaine à optimiser*

Le travail de terrain des différents partenaires est essentiel et un des objectifs est d'optimiser les partenaires socio-éducatifs et les forces de l'ordre.

=> *Moyens en place : vidéoprotection*

L'outil a démontré son utilité dans le cadre des résolutions d'affaires. L'optimisation du réseau constitue un axe de travail.

Ces orientations par programme d'action ne sont pas exhaustives et sont amenées à évoluer à travers le travail partenarial au sein du CLSPD (ex : souffrances psychiques et comportements à risques).

4- Charte déontologique : un outil transversal pour l'échange d'informations

Une charte déontologique pour l'échange d'informations, annexée au plan de prévention et signée par les partenaires du CLSPD sera instituée. Basée sur un modèle validé au sein du Comité Interministériel de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD), son objectif est de clarifier les échanges d'informations au sein des différents groupes de travail du CLSPD (notamment pour les groupes de suivi individualisé) en ce qui concerne le secret professionnel.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le plan local de prévention de la délinquance 2015-2017 ainsi que la charte déontologique pour l'échange d'informations;
- **SOLLICITER** les subventions auprès des différents partenaires et/ou organisme au regard des différentes actions pouvant être mises en œuvre.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Mohamed GUOUGUENI ,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ

Motion adoptée par 32 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 2

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,

Le Maire,

Roland CRIMIER



Liste des élus ayant voté POUR

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT, Marie-Paule GAY, Yves GAVault, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier BROUSSEAU, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Anne-Marie JANAS, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan CHEDAILLE

Liste des élus ayant voté CONTRE

Liste des élus s'étant ABSTENUS

Thierry MONNET, Catherine ALBERT-PERROT

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délais de deux mois à compter de sa publication ou notification.